

Nombre de membres			Qui ont pris part au vote
Afférents	Présents		
19	14	17	
Vote			
Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : Et publication ou notification du :			

Séance ordinaire du 21 Février 2023

L'An deux mil vingt-trois et le vingt et un du mois de Février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de OYRELUY s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LAFFITTE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 03/02/2023.

Présents : Mmes : BONILLO Marie-Claire, DELSOL Sandrine, FRAYSSE Chantal, SAINT-AMON Violaine, LEONARD Hélène, MAILLARD Pascale, SICARD-MAUCLAIR Corinne, TOURNIER Marielle. MM : DARRIEULAT Gilles, LACOUTURE Eric, LAFFITTE Frédéric, LAFFITTE Philippe, MORELLE Claude, THOLLON Stephen. Excusés : M. BIDAU Patrick, BOYE Thierry, JOUHANNEAU Alexandre, STEMMELEN Fredy. Mme DELMAS Floriane.

Procuration : M. BIDAU Patrick à M. THOLLON Stephen, M. BOYE Thierry à M. DARRIEULAT Gilles, M. STEMMELEN Fredy à M. LAFFITTE Philippe.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Sandrine DELSOL a été nommée secrétaire de séance.

2023DEL003 – Création d'un local associatif – Demande de subvention

Monsieur le maire présente le projet relatif à l'installation d'un bâtiment à usage de local pour l'association sportive « Tennis Club de Oeyreluy » en forte progression de membres.

Les travaux sont estimés à 46 370,00€HT.

Local Tennis	Montant HT	Montant TTC
Lot 01 - Structure	41 870,00 €	50 244,0 €
Lot 02 – Terrassement et VRD	4 500,00 €	5 400,00 €
TOTAL PROJET	46 370,00 €	55 644,00 €

Le plan de financement pourrait être le suivant :

	€HT
DETR (40%)	18 548,00 €
Commune (Fonds propres + Emprunt)	27 822,00 €
TOTAL	46 370,00 €

Il est proposé :

- D'approuver l'installation d'un local associatif,
- D'approuver le plan de financement,
- De solliciter l'attribution par l'État d'une subvention au taux maximal au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de surseoir à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

En mairie le 22/02/2023

Le Maire,

Philippe LAFFITTE



La Secrétaire de Séance,

Sandrine DELSOL

